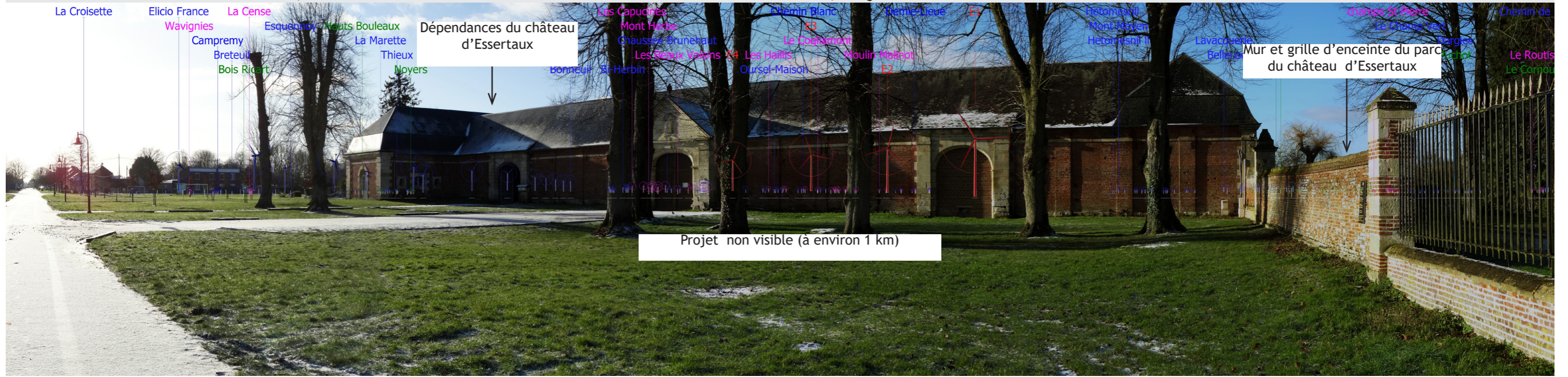


Photomontage 13. Depuis la grille du château d'Essertaux - projet non visible



Photomontage du projet - panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, déposés et projet)

Photomontage 79. Depuis le cimetière communal au nord du château



Photomontage du projet - panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, déposés et projet)



Photomontage du projet - panorama à 120° (parcs existants, accordés, déposés et projet) - Photomontage ne représentant pas la perception terrain du projet (se reporter au carnet de photomontage)

Photomontage 80. Depuis la D980 au nord du château d'Essertaux

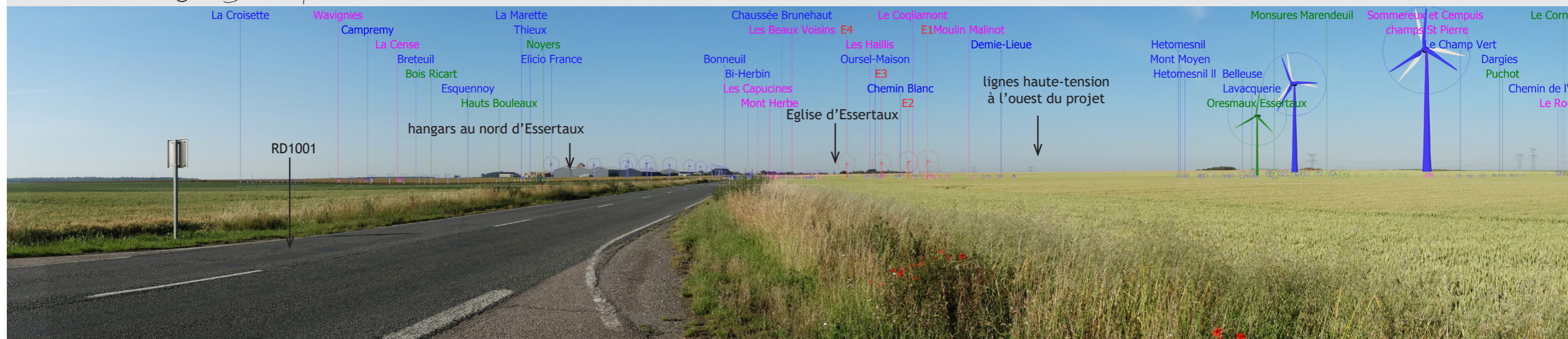


Photomontage du projet - panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, déposés et projet)

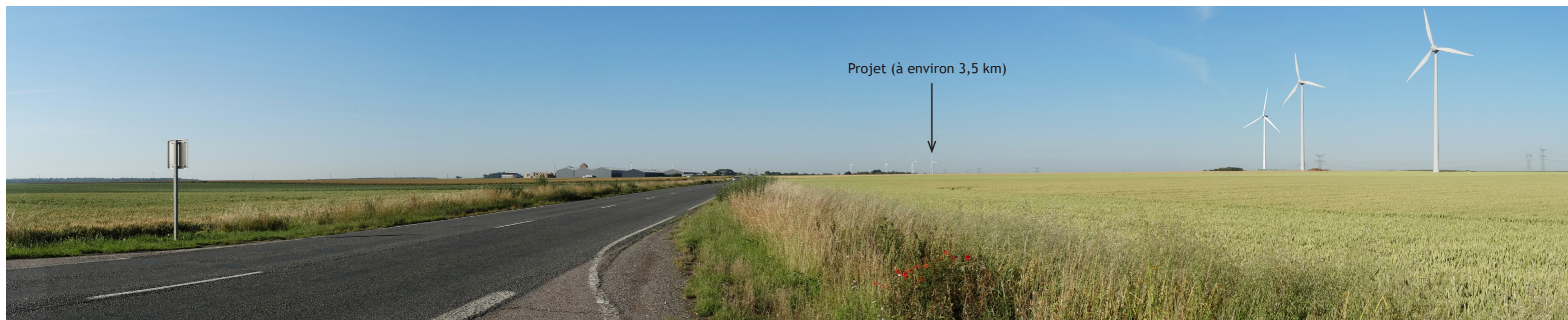


Photomontage du projet - panorama à 120° (parcs existants, accordés, déposés et projet) - Photomontage ne représentant pas la perception terrain du projet (se reporter au carnet de photomontage)

Photomontage 29. Depuis la D1001 au nord d'Essertaux



Photomontage du projet - panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, déposés et projet)



Photomontage du projet - panorama à 120° (parcs existants, accordés, déposés et projet) - Photomontage ne représentant pas la perception terrain du projet (se reporter au carnet de photomontage)

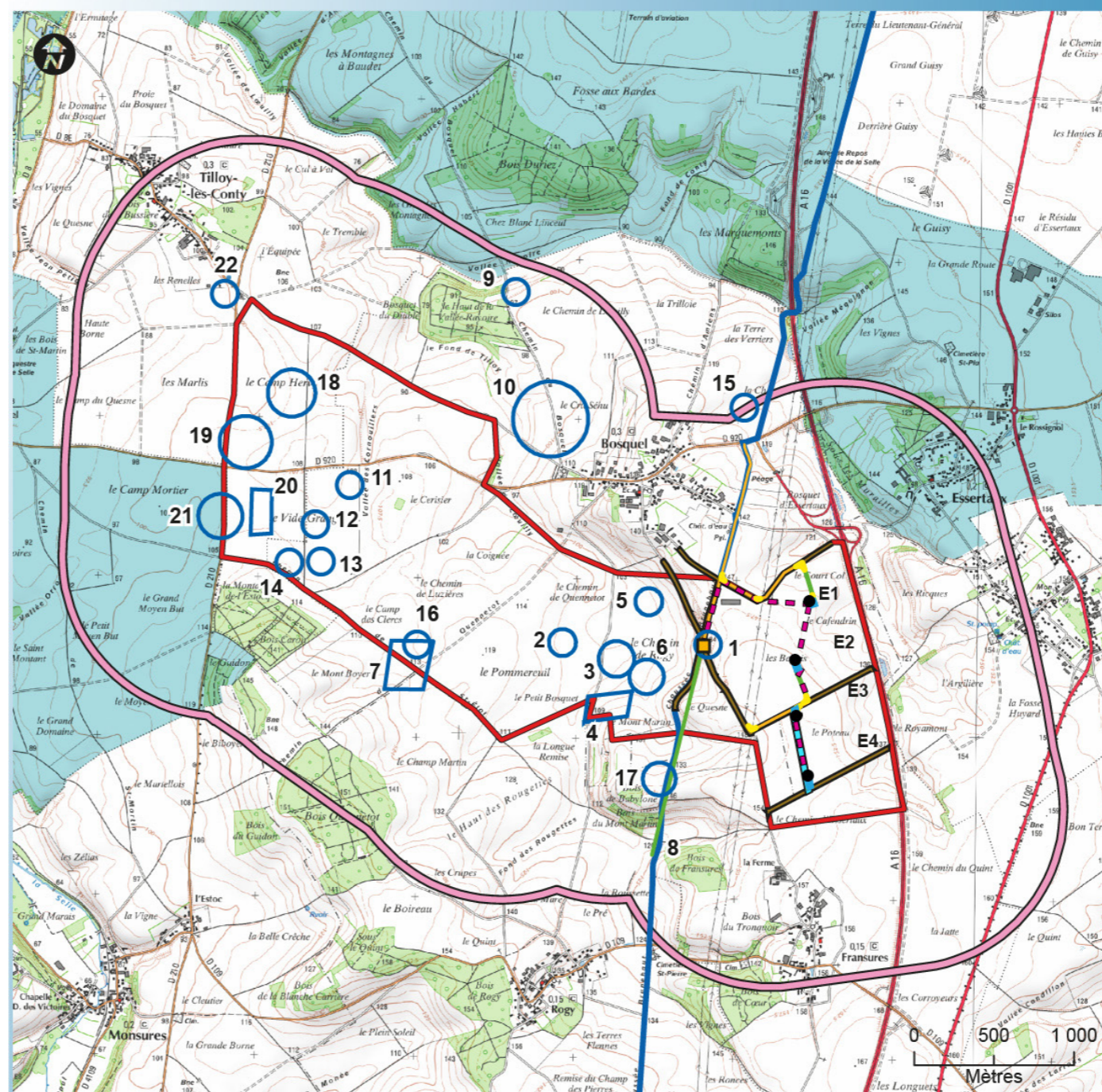
Zoom sur le projet et l'église d'Essertaux



La carte ci-contre localise les 4 éoliennes du projet sur la carte d'inventaire des sites archéologiques et des zones de présomption de prescriptions archéologiques (ZPPA, source DRAC).

Les **éoliennes ne sont pas implantées sur ces zonages**. Un diagnostic archéologique sera cependant effectué par le porteur de projet avant la construction des éoliennes.

SITES ARCHÉOLOGIQUES ET ÉOLIENNES



- Eoliennes
- Zone potentielle d'implantation
- Périmètre d'étude immédiat
- 8 Sites archéologiques
- Localisation des zones de présomption de prescriptions archéologiques : ZPPA
- Aménagements en phase travaux
 - Aire provisoire de montage
 - Pan coupé
- Aménagements en phase exploitation
 - Poste de livraison
 - Massif stabilisé
 - Voiries existantes
 - Voiries élargies à 5m
 - Voiries créées (5m)
 - Plaque roulage provisoire (5m)
 - Câblage électrique

Synthèse impacts

A l'échelle rapprochée, la localisation du projet en recul du rebord de plateau de la vallée de la Selle induit des **impacts très faibles à nuls** dans la découverte du patrimoine bâti dans les bourgs en fond de vallée en particulier **Conty**.

Sur le plateau, l'**impact est modéré à faible voir nul** depuis la **place du château et de l'église d'Essertaux**, avec la perception du projet par ses pales au-dessus du bâti du bourg (modification de l'ambiance du lieu). Cependant il est précisé que le **projet n'est pas compris dans l'axe de la perspective vers le sud-est qui s'observe depuis le château et la place**, et que le **bâti limitera les vues du projet selon la position de l'observateur** (vues fermées depuis la grille du château par exemple).

A l'échelle éloignée, l'**impact est globalement faible**. Les vues depuis les monuments historiques sont souvent fermées par le bâti et la végétation, puisque ceux-ci se trouvent le plus souvent au centre de bourgs (cas du **patrimoine d'Amiens, impact nul**), parfois entourés de ceintures boisées. Cependant des ouvertures peuvent s'organiser depuis des points hauts dégagés (plateaux, hauts de versants). Le projet s'inscrit alors dans le paysage éolien existant du plateau au sud d'Amiens. C'est le cas depuis le site patrimonial et touristique du château de **Folleville (impact faible)**.

A l'échelle immédiate du site, les **éoliennes ne sont pas localisées sur les sites archéologiques inventoriés**.

Carte 60. Sites archéologiques et éoliennes

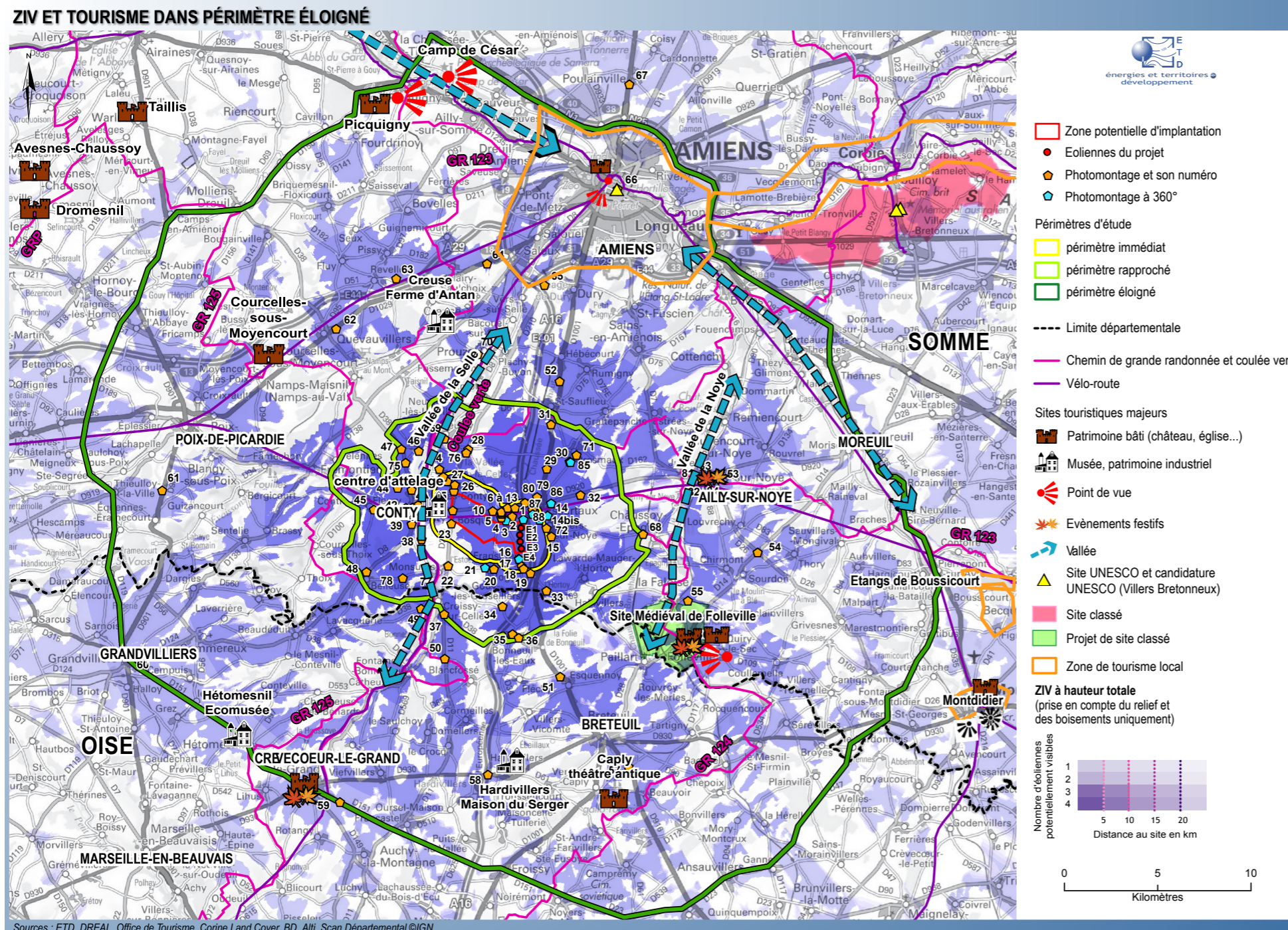
Commune	Titre courant	Siècle(s) (source Mérimée)	Classe- ment	Distance au projet en km	Périmètre d'étude	Accessibilité	Enjeu	Sensibilité	Impact brut : variante maximale E1	Impact résiduel : variante 3 finale
Tilloy-lès-Conty	Château et parc de Tilloy	18e s. ; 19e s.	inscrit	4,5	Immédiat	Propriété privée	Château situé dans un parc boisé	Nulle depuis le château Faible depuis l'entrée du domaine	Faible : perception du projet au premier plan depuis les abords du domaine	Impact nul sur le château. Pas de visibilité depuis le monument ni de covisibilité. Perception d'une pale d'éolienne depuis la sortie du château. Impact très faible sur le parc Visibilité du projet depuis la D210 qui longe le parc à l'est. Covisibilité avec le parc depuis l'ouest de la vallée de la Selle.
Essertaux	Château , Esplanade, dépendances, murs et clôtures, parc et jardin	18e s.	inscrit	0.9	Immédiat	Propriété privée	Château inscrit ainsi que le parc et les communes. Perspective vers le sud-est, cône de vue défini dans le SRE	Modérée pour la partie est du site Faible à nulle pour la partie ouest plus éloignée. Site hors du cône de vue du SRE	Modéré	Impact modéré sur le château et l'église d'Essertaux Pas de vue depuis la grille du château. Des vues depuis le parvis de l'église et la place. Impact réduit par le choix de la variante finale. Des covisibilités ponctuelles depuis le nord (D1001 pour l'église, D920 pour le château). impact restant modéré mais réduit par rapport à la variante 1
Essertaux	Eglise	18e s.	inscrit	1.1		Libre		Modérée pour la partie est du site Faible à nulle pour la partie ouest		
Loeuilly	Demeure et parc de chasse	19e s.	inscrit	4,5	Rapproché	Propriété privée		Nulle depuis le château Modérée depuis le parc	Faible	Impact nul sur le château et son parc. Pas de visibilité depuis le monument ni de covisibilité.
Conty	Eglise Saint-Antoine et ZPPAUP	18e s.	classé	5,5	Rapproché	Libre		Très forte par la localisation dans la vallée et la mise en valeur patrimoniale Sensibilité très forte pour l'ouest du site plus proche, sensibilité modérée pour l'est du site plus recul de la vallée.	Fort : visibilité possible du projet depuis le centre bourg	Impact nul pour l'église. Impact très faible sur la ZPPAUP Pas de vue depuis la ZPPAUP, ni de covisibilité directe, mais des vues du projet depuis les abords, et dans le panorama depuis la Blanche Voie (chemin de randonnée, faible fréquentation)

Commune	Titre courant	Siècle(s) (source Mérimée)	Classe- ment	Distance au projet en km	Périmètre d'étude	Accessibilité	Enjeu	Sensibilité	Impact brut : variante maximale E1	Impact résiduel : variante 3 finale
Conty	Château de Wailly	18e s.	inscrit classé	6.7	Rapproché	Propriété privée, parc régulièrement ouvert au public	Eglise identifiée point de repère dans le paysage	Faible depuis le château Très faible à nulle depuis le parc	Très faible	Impact nul sur le château. Pas de visibilité depuis le monument ni de covisibilité.
Conty	Eglise Saint- Vaast de Wailly	18e s.	classé	6.7	Rapproché	Libre		Faible	Faible	Impact faible sur l'église. Projet perceptible en arrière-plan depuis la place de l'église. Pas de covisibilité depuis les abords immédiats du bourg. Covisibilités depuis la D38 à l'ouest du bourg.
Monsures	Château, façades et toitures	17e s.; 18e s. ; 19e s.	inscrit	5.5	Rapproché	Propriété privée	Restes de l'ancien château	Faible	Faible : perception possible de la partie ouest de la zone proche du château	Impact très faible pour le château de Monsures. Pales des éoliennes visibles au-dessus des arbres depuis le perron. Pas de covisibilité.
Croissy-sur- Celle	Maison dite « du Chapitre », ancien presbytère	18e s	inscrit	5.9	Rapproché	libre	Maison située dans le bourg, dans la vallée de la Selle	Nulle	Nul	Impact nul. Pas de visibilité depuis le monument ni de covisibilité.
Bonneuil-les- eaux	Eglise Saint- Nicolas		inscrit	6	Rapproché	Libre	Eglise se découvrant en vue proche	Très faible à nulle	Nul	Impact nul sur l'église et le prieuré de Bonneuil-les-Eaux. Pas de visibilité depuis le monument ni de covisibilité.

Tableau 15. Synthèse des impacts sur le patrimoine et la démarche ERC

III.3. Analyse des vues depuis les sites patrimoniaux et touristiques

III.3.2. Impacts sur les sites touristiques



L'état initial a démontré une sensibilité faible vis à vis des sites touristiques dans le périmètre éloigné.

A l'échelle du périmètre éloigné

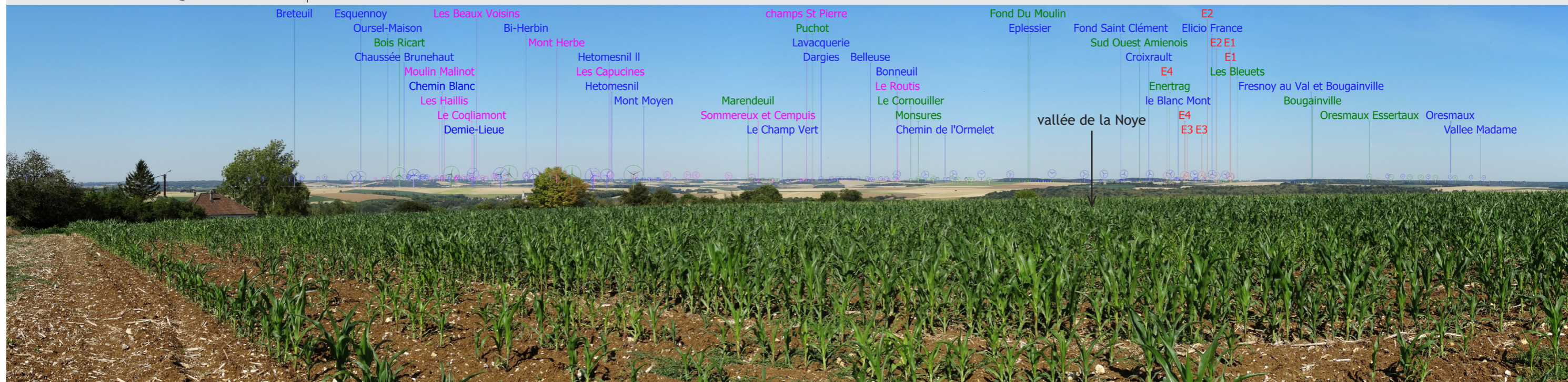
Le projet éolien est écarté des sites touristiques majeurs. Les sites patrimoniaux, dont les impacts sont précisés dans une partie spécifique, sont souvent aussi des sites touristiques :

- Le centre ville d'Amiens,
- Le site médiéval de Folleville
- Le théâtre antique de Caply...

L'impact est faible depuis le panorama de Folleville (cf. photomontage 56 page suivante), **nul depuis les centres bourgs et centres villes, très faible à nul depuis les fonds de vallée.**

Carte 61. Carte du tourisme dans le périmètre éloigné

Photomontage 56. Depuis le château de Folleville



Photomontage du projet - panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, déposés et projet)



Photomontage du projet - panorama à 120° (parcs existants, accordés, déposés et projet) - Photomontage ne représentant pas la perception terrain du projet (se reporter au carnet de photomontage)

A l'échelle du périmètre rapproché

A l'échelle rapprochée, **aucun site touristique majeur** n'est recensé. Les impacts vont concerner le **GR123 et les circuits de randonnée locaux** avec une alternance de vues du projet sur le plateau avec les autres parcs éoliens, et de vues fermées sans perception du projet. Les vues sont majoritairement fermées depuis le fond de la vallée de la Selle empruntée par la coulée verte et d'autres itinéraires de randonnée. Le photomontage 38 illustre par exemple l'absence de vue depuis la coulée verte à hauteur de Luzières. Le projet est masqué par le relief.

Depuis le **centre bourg de Conty**, les vues sont majoritairement fermées sous l'influence du bâti, du relief et de la distance (cf. photomontages 40, 41, 42 pages 215 et 216). Le photomontage 44 présenté dans l'analyse des impacts sur la ZPPAUP de Conty illustre les vues depuis la Blanche Voie, sur le circuit de randonnée autour de Conty.

Le Photomontage 68 illustre les vues depuis le GR124 à l'est du périmètre rapproché.

Synthèse impacts

Les **impacts** sur les sites touristiques sont **faibles à l'échelle du périmètre éloigné**. Le **projet** est compris **dans le panorama** du site médiéval de **Folleville (impact faible)**. Les **centres villes** dont celui d'**Amiens avec la découverte de ses deux sites UNESCO** (beffroi et cathédrale) ne sont **pas impactés**.

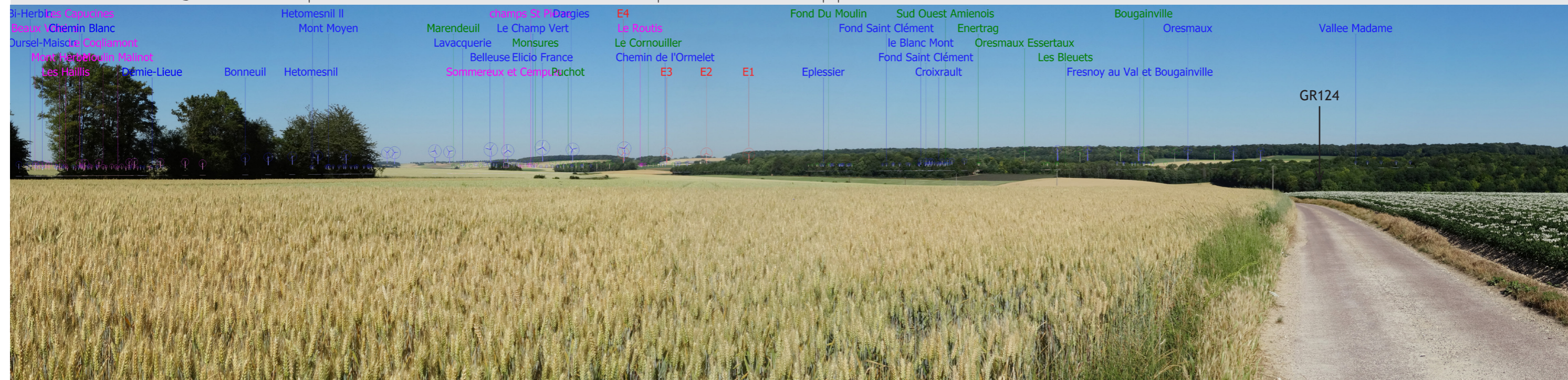
A l'échelle du **périmètre rapproché**, les vues depuis le fond de la **vallée de la Selle** (randonnée, Conty, château de Wailly...) sont **majoritairement fermées**. Des **perceptions du projet** s'organisent depuis les circuits de **randonnée** sur le plateau et les versants de la Selle.

Photomontage 38. Depuis l'est de Luzières, sur la coulée verte



Photomontage du projet - panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, déposés et projet)

Photomontage 68. Depuis le GR124 à l'est du périmètre rapproché

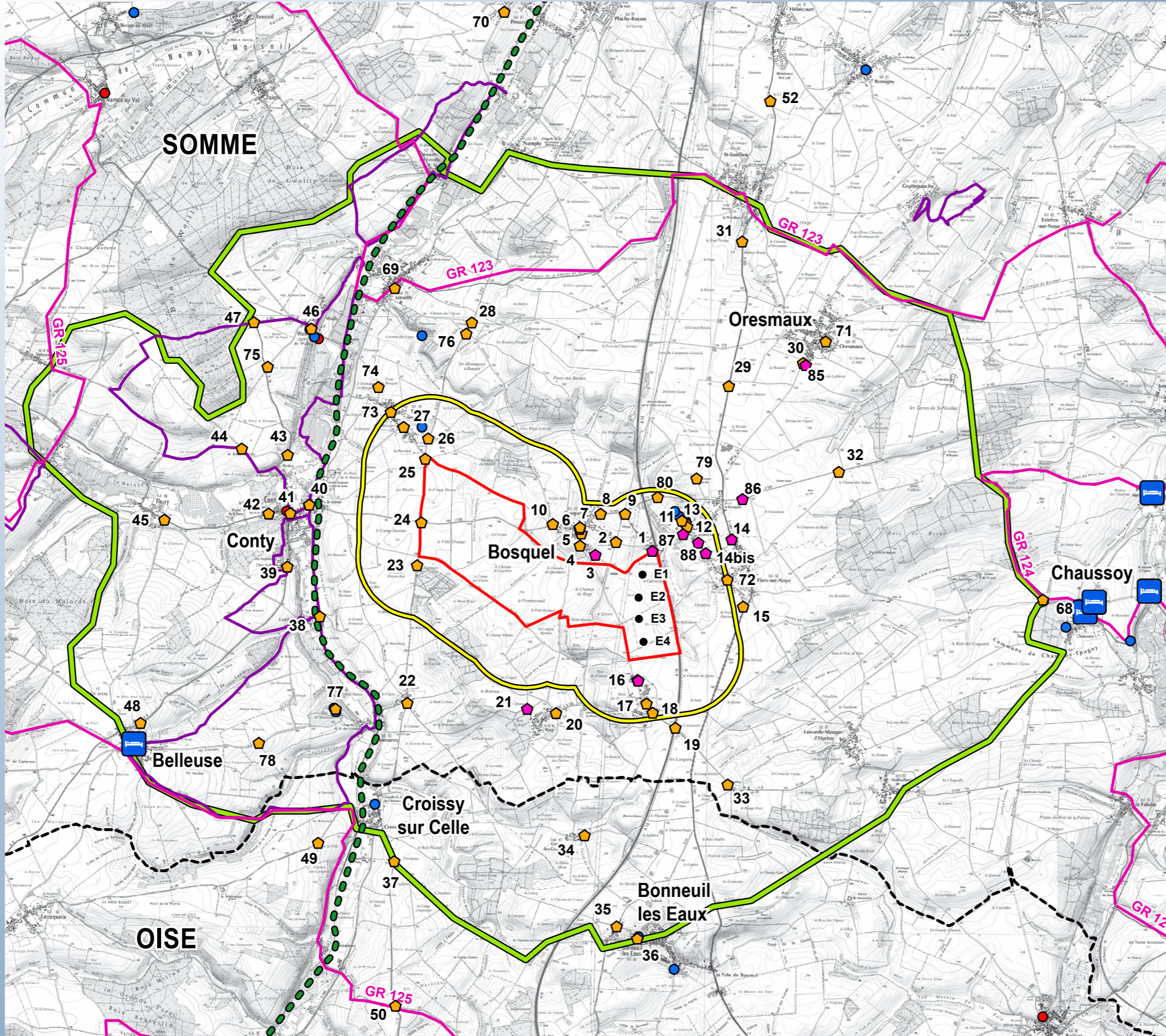



Photomontage du projet - panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, déposés et projet)

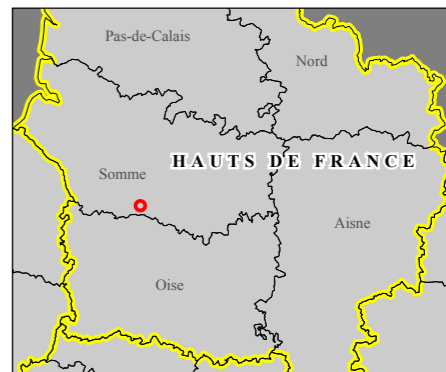


Photomontage du projet - panorama à 120° (parcs existants, accordés, déposés et projet) - Photomontage ne représentant pas la perception terrain du projet (se reporter au carnet de photomontage)

PROJET TOURISME DANS LE PÉRIMÈTRE RAPPROCHÉ







- Zone potentielle d'implantation
- Eoliennes du projet
- 📍 Photomontage et son numéro
- 📍 Photomontage à 360°

Périmètres d'étude

- aire de 1km autour du site : périmètre immédiat
- périmètre rapproché

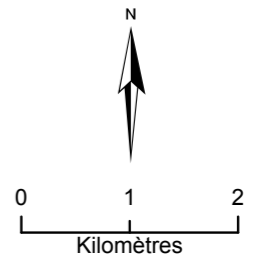
- Coulée Verte
- Chemin de grande randonnée
- Circuit de petite randonnée

Monuments historiques

- Monuments classés
- Monuments inscrits

Hébergements

- Gîte et maison d'hôtes



Sources : ETD, DREAL, Office de Tourisme, Scan25 ©IGN

Carte 62. Données tourisme état initial, projet et photomontages

III.4. Analyse des effets cumulés

III.4.1. Effets cumulés avec les projets autres qu'éoliens

Selon l'arrêté du 30 Décembre 2011, l'étude d'impact doit comporter une analyse des effets cumulés du projet avec d'autres projets connus. Ces projets sont ceux qui, lors du dépôt de l'étude d'impact :

- Ont fait l'objet d'un document d'incidence au titre de l'article R214-6 et d'une enquête publique (projets « loi sur l'eau » ou IOTA) ;
- Ont fait l'objet d'une étude d'impact au titre du code de l'environnement et pour lesquels un avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement a été rendu public.

Les premiers projets ne faisaient pas nécessairement l'objet d'un avis de l'autorité environnementale.

Notons que ces projets sont désormais fusionnés au sein de l'autorisation environnementale.

En dehors de l'éolien, la recherche de tels projets a été menée dans un rayon de 6 km autour du site éolien, grâce essentiellement au site internet de la DREAL Hauts de France qui recense l'ensemble des avis de l'autorité environnementale depuis mi 2016. Elle a été complétée avec les données disponibles sur le site internet de la préfecture de la Somme, concernant les enquêtes publiques loi sur l'eau.

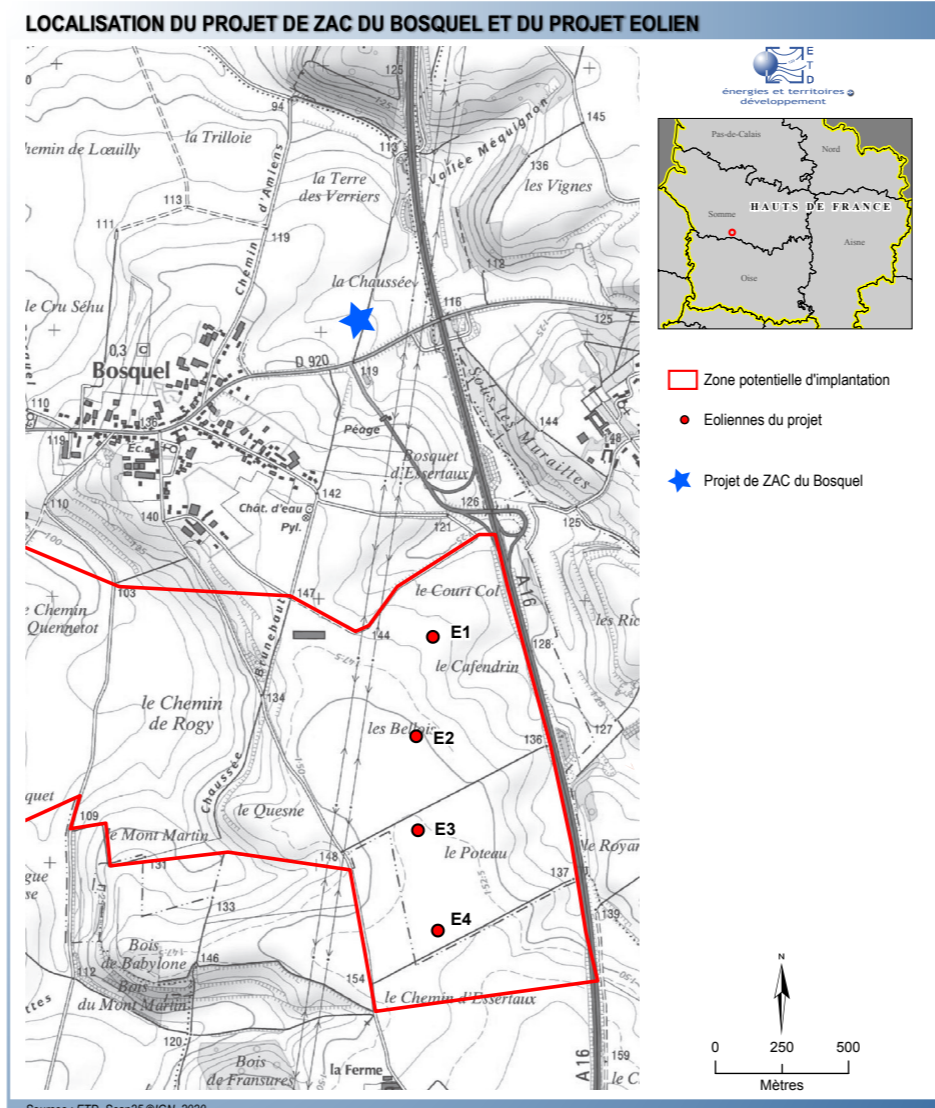
En dehors des projets éoliens, on ne recense aucun avis de l'autorité environnementale du Préfet de Région pour des projets ponctuels sur l'ensemble des communes à moins de 6 km du site éolien. On ne recense non plus aucune enquête publique au titre de la loi sur l'eau depuis 2016.

Cependant, il existe au **Bosquel** un **projet de zone d'activité à environ 1 km au nord du projet éolien**.

Ce projet de ZAC constitue une évolution majeure du paysage immédiat du projet éolien. Implantée directement à la sortie de l'autoroute A16, entre le bourg du Bosquel et l'autoroute, et au nord de la D920, cette zone d'activité s'implanterait sur des parcelles aujourd'hui cultivées. Elle transformerait cet espace rural en espace industriel.

Le projet de ZAC a été validé et l'ensemble des études faites. Le projet est aujourd'hui en attente d'investisseurs (aménageurs ou entreprises).

L'impact cumulé réside notamment dans la **création de nouveaux éléments dans le paysage** (bâtiments, routes, éoliennes...), **regroupés avec les infrastructures existantes** (A16, RD1001, RD920, lignes haute-tension, parcs éoliens...).



Carte 63. Localisation du projet de ZAC du Bosquel et du projet éolien



Fig. 196. Simulation de la future zone d'activité du Bosquel (Source Communauté de Communes du Canton de Conty)

III.4.2. Effets cumulés avec les parcs éoliens

Introduction

Cette partie a pour objectif de **prendre en compte les parcs éoliens construits, et les parcs éoliens accordés et ceux en instruction ayant reçu l'avis de l'autorité environnementale**.

L'inventaire des projets éoliens à prendre en compte a été effectué en septembre 2020 (données DREAL cf. tableau page suivante et carte).

Les impacts visuels cumulés du parc éolien du Bosquel et des autres parcs éoliens existants et à venir ont été étudiés notamment à l'aide de cartographies de Zone d'Influence Visuelle, de photomontages et de calculs d'indices.

Tous les photomontages sont générés avec le projet et les autres parcs inventoriés et présentés **dans l'annexe photomontages**, seuls **quelques uns** sont repris **ci-après**. Des **photomontages à 360°** ont aussi été réalisés dans le périmètre rapproché dans l'objectif de préciser l'organisation des vues sur les parcs éoliens avec le projet en vue proche.

Lors de l'analyse du dossier déposée en mai 2019, l'inspection des installations classées a demandé en complément l'analyse des effets cumulés avec le projet éolien de Camp Thibault. Ce projet a été rejeté par l'inspection et ne figure donc pas dans la liste des projets ayant reçu un avis de l'autorité environnementale. Un chapitre dédié a cependant été ajouté.

L'analyse des effets cumulés est découpée dans les pages suivantes comme suit :

- Effets cumulés à l'échelle du périmètre éloigné
- Effets cumulés à l'échelle des périmètres éloigné et rapproché : ZIV cumulées et calculs d'indices
- Effets cumulés depuis les bourgs proches
- Effets cumulés avec le projet rejeté de Camp Thibault
- Synthèse.

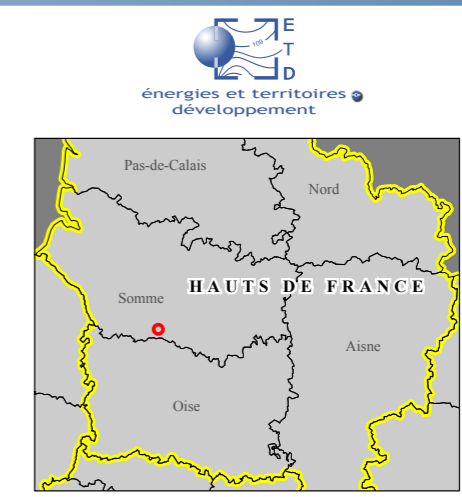
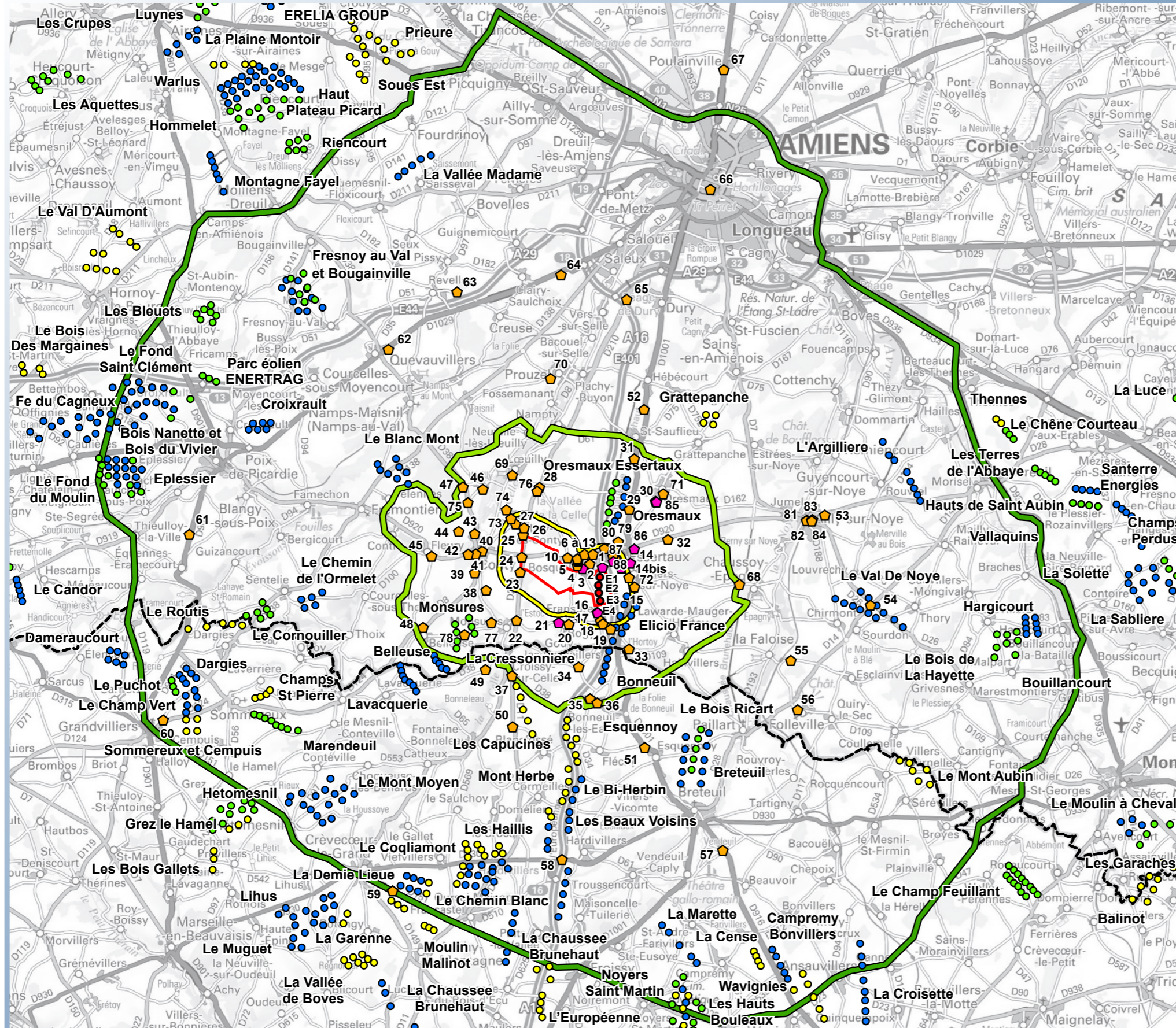
Liste des parcs éoliens pris en compte pour l'analyse des effets cumulés

Nom du parc	Construites	Accordées	En Instruction	Périmètre	Communes	Distance approximative au projet	Orientation par rapport au projet	Hauteur en bout de pale
PARC EOLIEN DU BOSQUEL			4	Zone du projet	Bosquel	Zone du projet	Zone du projet	136,5
PARC EOLIEN ELICIO FRANCE	9			Immédiat	Flers sur Noye, Fransures, Lawarde Mauger l'Hortoy	1,0 km	est	138,5
PARC EOLIEN D'ORESMAUX ESSERTAUX		6		Rapproché	Oresmaux et Essertaux	2,4 km	nord-est	135
PARC EOLIEN DE BONNEUIL	5			Rapproché	Bonneuil les Eaux	2,5 km	sud-est	125
PARC EOLIEN D'ORESMAUX	6			Rapproché	Oresmaux	2,6 km	nord-est	133,7
PARC EOLIEN DE MONSURES		7		Rapproché	Monsures	6,2 km	sud-ouest	150
PARC EOLIEN DES CAPUCINES			7	Eloigné	Fléchy, Bonneuil-les-Eaux	6,0 km	sud	134,9
PARC EOLIEN D'ESQUENNOY	5			Eloigné	Esquennoy et Breteuil	7,5 km	sud	145
PARC EOLIEN DU BOIS RICART		5		Eloigné	Esquennoy, Breteuil et Paillart	7,6 km	sud	150
PARC EOLIEN DE BELLEUSE	5			Eloigné	Belleuse	8,0 km	sud-ouest	124,9
PARC EOLIEN DE BRETEUIL	5			Eloigné	Breteuil et Paillart	8,0 km	sud	125
PARC EOLIEN DU BI-HERBIN	3			Eloigné	Villers-Vicompte	8,6 km	sud	129,9
PARC EOLIEN DE LA CHAUSSEE BRUNEHAUT	21			Eloigné	Hardivillers, Le Crocq, Maisoncelle Tuilerie, Puits la Vallée, la Chaussée du Bois d'écu	10,0 km	sud	109,5
PARC EOLIEN DE LAVACQUERIE	7			Eloigné	Lavacquerie	10,0 km	sud-ouest	124,9
PARC EOLIEN DU BLANC MONT	8			Eloigné	Velennes et Frémontiers	10,0 km	nord-ouest	150
PARC EOLIEN LES BEAUX VOISINS			2	Eloigné	Cormeilles	10,0 km	sud	150
PARC EOLIEN DU VAL DE NOYE	12			Eloigné	Louvrechy Sourdon Chirmont Thory	11,0 km	est	126,3
PARC EOLIEN D'OURSSEL MAISON	7			Eloigné	Oursel Maison	13,0 km	sud	130,6
PARC EOLIEN DU CHEMIN DE L'ORMELET	5			Eloigné	Brassy et Sentelie	13,0 km	ouest	130,6
PARC EOLIEN LE COQLIAMONT			6	Eloigné	Francastel, Domeliers, Viefvillers	13,0 km	sud	130
PARC EOLIEN LES HAILLIS			3	Eloigné	Francastel, Domeliers, Viefvillers	13,0 km	sud	120
PARC EOLIEN DE CLAVILLE MOTTEVILLE			2	Eloigné	Rocquencourt	14,0 km	sud-est	164,9
PARC EOLIEN DE L'ARGILLIERE	8			Eloigné	Rouvrel, Dommartin et Morisel	14,0 km	est	150
PARC EOLIEN LE CHEMIN BLANC	6			Eloigné	Francastel	14,0 km	sud	120,5
PARC EOLIEN DU MOULIN MALINOT			11	Eloigné	Rotangy, Auchy-la-Montagne, Francastel, Viefvillers	14,2 km	sud	120,5
PARC EOLIEN DE LA MARETTE	5			Eloigné	Saint André Farivillers	15,0 km	sud	149
PARC EOLIEN DE MARENDEUIL		8		Eloigné	Sommereux	15,0 km	sud-ouest	125
PARC EOLIEN DU MONT MOYEN	6			Eloigné	Choqueuse les Bénards Catheux et Conteville	15,0 km	sud-ouest	136,1
PARC EOLIEN LE CORNOUILLER			6	Eloigné	Sentelie	15,0 km	ouest	130
PARC EOLIEN DE L'EPINETTE			10	Eloigné	Le Plessier, Coullemelle, Villers-Tournelle	15,5 km	sud-est	180
PARC EOLIEN DE LA DEMIE LIEUE	6			Eloigné	Crèvecoeur-le-Grand et Viefvillers	16,0 km	sud	120,5
PARC EOLIEN DE MONT AUBIN			4	Eloigné	Rocquencourt et Serevillers	16,0 km	sud-est	164,5
PARC EOLIEN D'HETOMESNIL I & II	10			Eloigné	Hétomesnil	16,0 km	sud-ouest	125
PARC EOLIEN DE CROIXRAULT	6			Eloigné	Croixrault	17,0 km	nord-ouest	119,3
PARC EOLIEN LE ROUTIS			5	Eloigné	Dargies	17,0 km	ouest	130,3
PARC EOLIEN BOIS DE LA HAYETTE		8		Eloigné	Aubvillers Malpart Hargicourt	18,0 km	est	150
PARC EOLIEN BOUGAINVILLE (RENOUVELLEMENT)		6		Eloigné	Bougainville	18,0 km	nord-ouest	148
PARC EOLIEN DE FRESNOY AU VAL ET BOUGAINVILLE	11			Eloigné	Fresnoy au Val et Bougainville	18,0 km	nord-ouest	133
PARC EOLIEN DE LA CROISSETTE	13			Eloigné	Gannes et Ansaucvillers	18,0 km	sud	139,5
PARC EOLIEN DE NOYERS SAINT MARTIN (LE CORNOUILLER)	5			Eloigné	Noyers saint Martin	18,0 km	sud	145
PARC EOLIEN DES HAUTS BOULEAUX		8		Eloigné	Noyers saint Martin et Thieux	18,0 km	sud	129,9
PARC EOLIEN DE DARGIES	6			Eloigné	Dargies	19,0 km	sud-ouest	119,3
PARC EOLIEN DE WAVIGNIES			6	Eloigné	Wavignies	19,0 km	sud	150
PARC EOLIEN D'HARGICOURT	8			Eloigné	Hargicourt	19,0 km	est	119,3
PARC EOLIEN LE CHAMP VERT	6			Eloigné	Sommereux	19,0 km	sud-ouest	114,8
PARC EOLIEN DE CAMPREMY / BONVILLERS	5			Eloigné	Camprémy et Bonvillers	20,0 km	sud	139,5
PARC EOLIEN DE PUCHOT		3		Eloigné	Dargies	20,0 km	sud-ouest	120
PARC EOLIEN DE SOMMEREUX ET CEMPUIS			4	Eloigné	Sommereux et Cempuy	20,0 km	sud-ouest	121
PARC EOLIEN ENERTRAG		3		Eloigné	Thieulloy-l'Abbaye, Fricamps	20,0 km	nord-ouest	130
PARC EOLIEN DE LA VALLEE MADAME	5			Eloigné	Saisseval et Fourdrinoy	21,0 km	nord	125,6
PARC EOLIEN DU FOND DU MOULIN		10		Eloigné	Epléssier Sainte Segree Caulières	21,0 km	nord-ouest	124,9/149,4
PARC EOLIEN DU FOND SAINT CLEMENT	21			Eloigné	Epléssier Thieulloy l'Abbaye Caulières Lamaronde	21,0 km	nord-ouest	136,1/149,5
PARC EOLIEN EPLESSIER	13			Eloigné	Epléssier	21,0 km	nord-ouest	124,9
PARC EOLIEN DES BLEUETS		7		Eloigné	Saint Aubin Montenois	22,0 km	nord-ouest	150
PARC EOLIEN DE BOIS NANETTE ET BOIS DUVIVIER	7			Eloigné	Lamaronde	24,0 km	nord-ouest	132
PARC EOLIEN DES CHAMPS SAINT PIERRE			4	Eloigné	Laverrière	13,0 km	sud-ouest	125
PARC EOLIEN DE L'EUROPEENNE			8	Eloigné	Froissy, Noirémont	17,0 km	sud	140
PARC EOLIEN DU SUD OUEST AMIENOIS		6		Eloigné	Epléssier, Thieulloy l'Abbaye, Croixrault	17,0 km	nord-ouest	136,1
PARC EOLIEN DE LA CENSE			4	Eloigné	Saint André Farivillers	18,0 km	sud-est	150
PARC EOLIEN NORDEXXXVIII		4		Eloigné	Noyers saint Martin	19 km	sud	129,9
PARC EOLIEN DU CORNOUILLER (RENOUVELLEMENT)			6	Eloigné	Noyers saint Martin, Thieux	19,0 km	sud-est	135
PARC EOLIEN DE LA CRESSONNIERE			5	Eloigné	Croissy-sur-Celle, Blancfossé	5,0 km	sud	180
PARC EOLIEN DE GRATTEPANCHE			4	Eloigné	Grattepanche	8,0 km	nord-est	180
PARC EOLIEN DU MONT HERBE			4	Eloigné	Cormeilles, Villers-Vicomte	8,0 km	sud	164,5

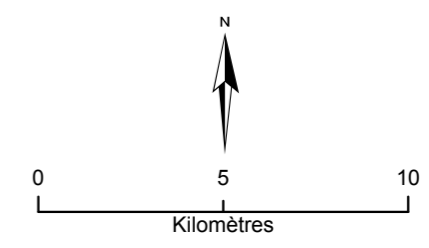
Tableau 16. Liste des parcs éoliens utilisée pour les photomontages

Carte des photomontages avec les parcs existants, accordés et en instruction

LOCALISATION DES PHOTOMONTAGES ET CONTEXTE ÉOLIEN DANS LE PÉRIMÈTRE ÉLOIGNÉ



- Zone potentielle d'implantation
- Eoliennes du projet
- ◆ Photomontage et son numéro
- ◆ Photomontage à 360°
- PÉRIMÈTRES D'ÉTUDE
- périmètre immédiat
- périmètre rapproché
- périmètre éloigné
- Limite départementale
- Contexte éolien
- Parcs construits
- Parcs accordés
- Parcs en instruction



Sources : ETD, DREAL, Scan Départemental ©IGN, 2020.

Carte 64. Localisation des photomontages et contexte éolien dans le périmètre éloigné

Depuis quasiment **tout point de l'aire d'étude éloignée, les vues comprennent des éoliennes, sauf depuis les fonds des vallées**. Cela correspond au **paysage éolien** observé sur le plateau.

Ainsi, le **parc éolien du Bosquel** est majoritairement **visible depuis des lieux où des éoliennes sont déjà perceptibles**. Il **se regroupe avec** :

- le **parc existant du Quint** qui est le plus proche à environ 1 km à l'est / sud-est, **prolongé par le parc existant de Bonneuil-les-Eaux** au sud à environ 2 km,
- le **parc existant d'Oresmaux** localisé au nord à environ 2,5 km, complété par le **parc accordé d'Oresmaux / Essertaux**,

Ces **parcs** sont en effet **sur le même plateau que le projet, selon une orientation générale nord/sud** donnée par la RD1001 et l'A16.

A l'ouest de la vallée de la Selle s'ajoutent les parcs accordés de Monsures et de Belleuse.

Une **carte de zones d'influence visuelle cumulée** est produite avec le parc existant du Quint, et une avec tous les parcs du périmètre rapproché.

Les photomontages illustrent les intervisibilités proches et lointaines entre le projet et les autres parcs éoliens inventoriés (parcs existants, accordés et en instruction). Tous les parcs éoliens compris dans l'angle de vue des photomontages réalisés ont été simulés. Les photomontages sont inclus dans les parties précédentes relatives aux impacts dans le périmètre éloigné, le périmètre rapproché et les sites patrimoniaux et touristiques, et tous présentés dans le carnet de photomontages en annexe. Quelques uns sont repris ici en illustration avec les noms des parcs (photomontages avec les silhouettes des parcs).

Dans les vues d'ensemble, le **projet s'inscrit dans le paysage éolien observé sur les plateaux**.

Depuis le sud, le **projet** se lit **en arrière-plan des parcs existants de Bonneuil-les-Eaux et du Quint**, avec ceux d'Oresmaux (existant), d'Oresmaux/Essertaux (accordé) en arrière-plan. **Depuis le nord, l'inverse se produit**.

Dans les vues depuis l'ouest et l'est, le **projet** se lit, **entre les deux ensembles éoliens existants présents au nord** (parc existant d'Oresmaux et parc accordé d'Oresmaux/Essertaux) **et au sud** (parcs existants du Quint et de Bonneuil-les-Eaux). S'ajoutent les autres parcs présents sur les plateaux et qui s'intercalent en avant-plan ou en arrière-plan du projet. Le **projet** est par conséquent **toujours perçu avec au moins un autre parc dans le paysage éolien existant** des plateaux au sud d'Amiens. Le projet reste **ponctuel** (4 éoliennes), avec une **géométrie lisible (une ligne) et cohérente avec l'orientation nord/sud des autres parcs à proximité**.

Photomontages - Exemples de vues lointaines

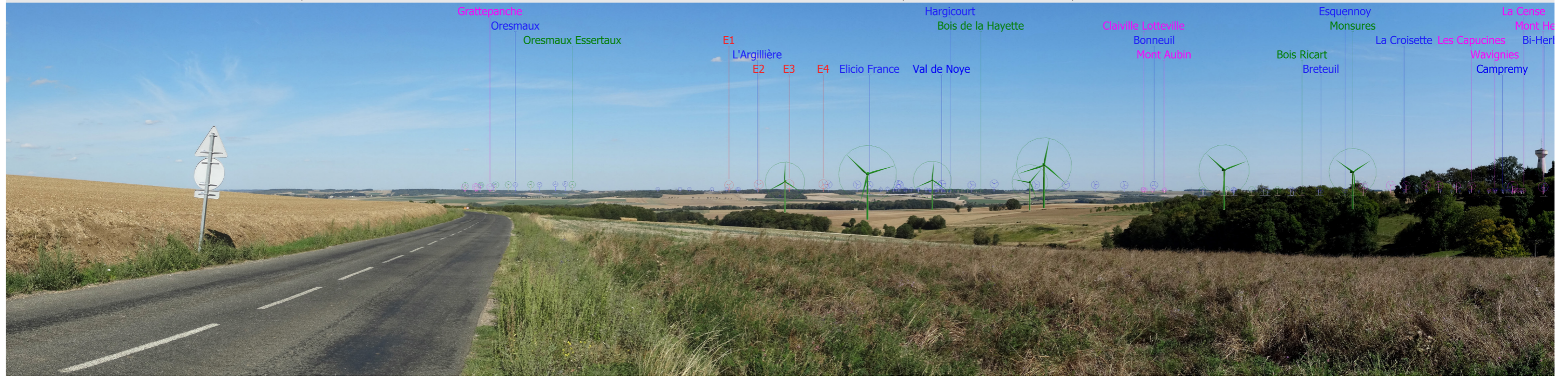
«Photomontage 48. Depuis la sortie est de Belleuse sur la D8, exemple de vue depuis l'ouest», page 280

«Photomontage 56. Depuis le château de Folleville, exemple de vue depuis l'est», page 280

«Photomontage 52. Depuis la D1001 au sud d'Hébécourt, exemple de vue depuis le nord», page 281

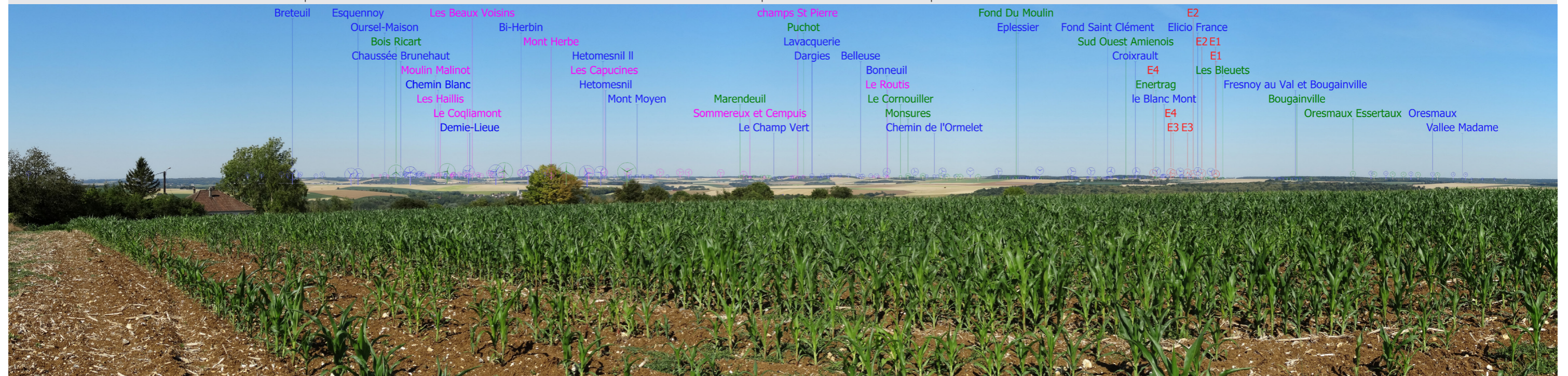
«Photomontage 59. Depuis la sortie sud-ouest de Crèvecœur-le-Grand, exemple de vue depuis le sud-ouest», page 281

Photomontage 48. Depuis la sortie est de Belleuse sur la D8, exemple de vue depuis l'ouest



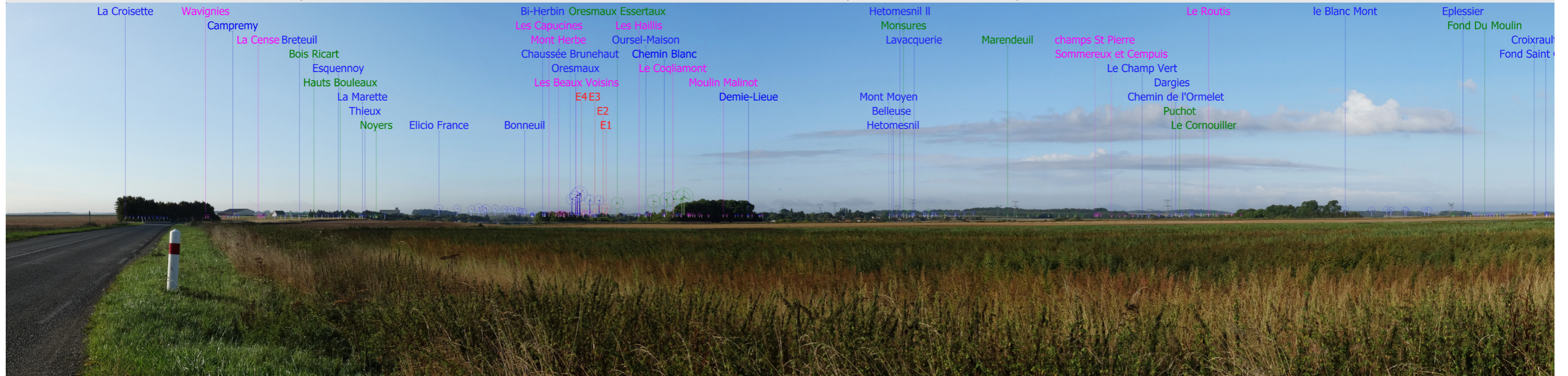
Photomontage du projet - panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, déposés et projet)

Photomontage 56. Depuis le château de Folleville, exemple de vue depuis l'est



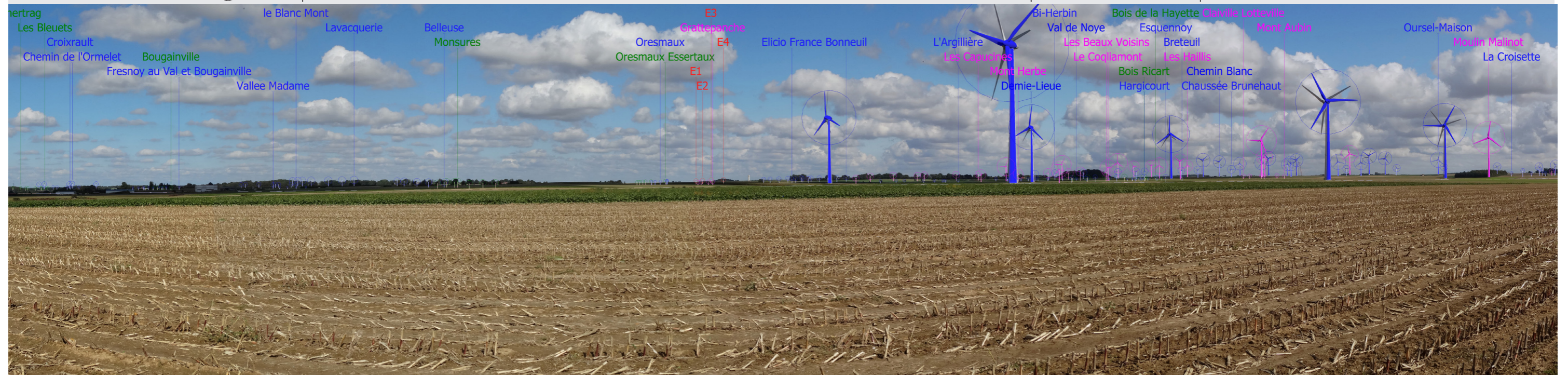
Photomontage du projet - panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, déposés et projet)

Photomontage 52. Depuis la D1001 au sud d'Hébécourt, exemple de vue depuis le nord



Photomontage du projet - panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, déposés et projet)

Photomontage 59. Depuis la sortie sud-ouest de Crèvecœur-le-Grand, exemple de vue depuis le sud-ouest



Photomontage du projet - panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, déposés et projet)

ZIV cumulées

Deux **cartes de Zones d'Influence Visuelle cumulée** sont réalisées :
 - l'une avec le **projet et le parc existant du Quint**,
 - l'une avec le **projet et tous les parcs compris dans le périmètre rapproché**.

Ces cartes sont obtenues en superposant les secteurs de ZIV de chacun des parcs considérés.

Cette carte de ZIV cumulée représente les lieux depuis lesquels ces deux parcs étudiés sont potentiellement visibles :

- en jaune : projet du Bosquel seul
- en vert : parc existant du Quint seul / parcs du périmètre rapproché
- en bleu : projet du Bosquel et parc existant du Quint / ou avec parcs du périmètre rapproché.

Comme noté dans la méthodologie de réalisation de ce type de cartographies ZIV, le calcul ne prend pas en compte le bâti et la végétation ponctuelle qui interviennent cependant aussi dans l'organisation des vues en jouant des effets de masque. S'ajoute aussi la visibilité très lointaine indiquée par les cartes de ZIV, qui est à nuancer avec les conditions réelles d'observation d'un parc éolien en fonction de la météo. Ainsi l'étendue des secteurs colorés sur quasiment l'ensemble des cartes de ZIV est à nuancer. Il est aussi à préciser que cette carte ne tient pas compte des angles de vue, ainsi depuis un point donné, un parc peut être face à l'observateur et un second dans son dos.

Les cartes de ZIV cumulées informent que le **projet du Bosquel est majoritairement perceptible depuis les mêmes lieux que le parc existant du Quint** (sauf à proximité des vallées des Evoissons et de la Selle).

La carte de ZIV cumulée avec l'ensemble des parcs du périmètre rapproché indique que **le projet est majoritairement perceptible depuis des secteurs déjà concernés par la perception d'un ou plusieurs parcs du périmètre rapproché**. Ceci correspond au paysage de plateau offrant des vues ouvertes et lointaines existant dans le périmètre d'étude.

A l'échelle éloignée, le **projet s'inscrit dans des vues comprenant déjà d'autres parcs**.

A l'échelle du **périmètre rapproché**, le **projet se regroupe avec les parcs voisins** au nord et au sud. **Depuis certains bourgs**, il ajoute des **perceptions d'éoliennes dans un autre angle de vue** par rapport aux autres parcs du périmètre rapproché, induisant parfois des éoliennes **plus proches** (cas du bourg du Bosquel).

Les photomontages réalisés dans les périmètres éloigné et rapproché illustrent les vues du projet avec les autres parcs éoliens.

10 photomontages sont générés dans un **angle de 360°** dans le périmètre rapproché (cf. carnet de photomontages).

- Les calculs d'indices

Les calculs d'indices complètent les données des cartes de ZIV cumulée. Cet outil s'appuie sur la **méthodologie de la DREAL Hauts de France** (cf. tableau ci-dessous) et précise les **impacts cumulés depuis l'habitat proche**. En effet, ce sont les perceptions proches d'un parc qui modifient le plus fortement le paysage du quotidien des habitants. L'enjeu concerne la répartition des éoliennes depuis un bourg donné : plusieurs parcs sont-ils présents près du bourg, dans quels axes visuels ?

Les calculs sont réalisés pour les **bourgs du plateau** dans un **rayon de 10 km au projet**.

Il est précisé que ce **calcul d'angles est théorique, en considérant une vision panoramique dégagée à 360°** sans obstacle visuel sauf le relief. « Cette hypothèse ne reflète pas la visibilité réelle des éoliennes depuis le point de vue, mais elle permet d'évaluer l'effet de saturation visuelle des horizons dans le grand paysage » (source: DREAL Hauts-de-France).

Les résultats de calculs sont à coupler avec les photomontages qui illustrent la perception du projet en prenant en compte le contexte paysager.

1. Indices de la saturation visuelle du grand paysage, évaluée sur cartes	
Occupation de l'horizon (calcul depuis le centre du village)	Valeur
Somme des angles occupés par des parcs éoliens < 5km	A en degrés
Somme des angles occupés par des parcs éoliens entre 5km et 10 km mais non compris dans l'angle d'un parc à moins de 5 km	A' en degrés
Indice d'occupation des horizons	A+A'
Seuil d'alerte	A+A' > 120°
Densité sur les horizons occupés : ratio nombre d'éoliennes / angle d'horizon	
Nombre d'éoliennes à moins de 5 km	B
Indice de densité sur les horizons occupés	B/(A+A')
Seuil d'alerte	> 0,1
Espace de respiration : plus grand angle continu sans éolienne	
Valeur :	alpha
Seuil d'alerte	< 90°
Conclusion :	
Saturation visuelle avérée quand les seuils d'alerte pour au moins deux indices sont approchés ou dépassés. Risque de saturation quand un des indices est dépassé.	Risque ou Saturation visuelle

Tableau 17. Méthode de calcul considérée (source : DREAL Hauts-de-France)

Définition des indices

Les trois indices de la méthode de la DREAL sont définis comme suit (source : DREAL Hauts-de-France et DREAL Hauts de France) :

- Occupation de l'horizon par l'éolien :

Cet angle est obtenu en faisant la **somme des angles de l'horizon interceptés par des parcs éoliens, depuis un point de vue pris comme centre**.

Ce calcul prend comme hypothèse une vision panoramique à 360° dégagée de tout obstacle visuel. Cette hypothèse ne reflète pas la visibilité réelle des éoliennes depuis le point de vue, mais elle permet d'évaluer l'effet de saturation visuelle des horizons dans le grand paysage. La DREAL place un seuil d'alerte à 120°.

Le **calcul** est fait pour les éoliennes **à moins de 5 km et entre 5 et 10 km**.

L'angle occupé par les éoliennes **peut fortement varier selon l'orientation des parcs et le point de vue considéré**.

Par exemple, un parc en une ligne nord / sud occupera un angle faible dans les vues depuis le nord et le sud, et un angle large dans les vues depuis l'est et l'ouest.

- Densité sur les horizons occupés: ratio nombre d'éoliennes/angle d'horizon :

Pour un secteur d'angle donné, l'impact visuel est majoré par la densité d'éoliennes. C'est pourquoi le premier indice (étendue de l'horizon occupée par des parcs éoliens) est complété par un indice de densité sur les horizons occupés. La DREAL place un seuil d'alerte à 0.10 (soit une éolienne en moyenne pour 10° d'angle sur les secteurs d'horizon occupés par des parcs éoliens).

Pour un angle donné, cet indice augmente avec un nombre d'éoliennes plus élevé (un parc de 5 éoliennes aura un indice plus faible qu'un parc de 10 éoliennes pour l'occupation d'un même angle).

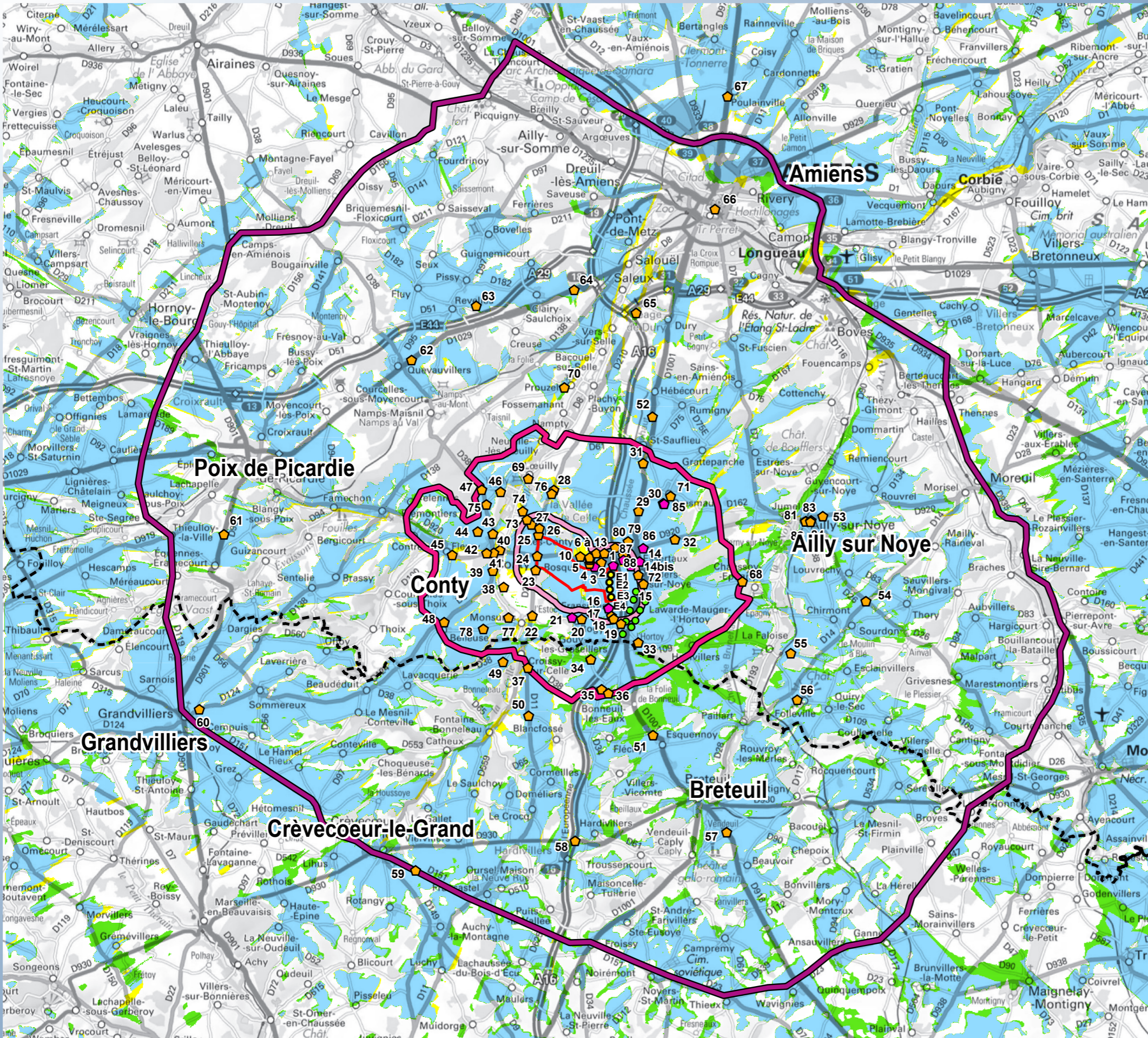
L'indice de densité et l'angle d'occupation sur l'horizon sont à coupler. En effet, un **fort indice de densité peut exprimer le regroupement des éoliennes sur un faible secteur d'angle d'horizon**.

- Espace de respiration :

Cet espace de respiration correspond **au plus grand angle continu sans éolienne** (parcs < 10 km du point de vue étudié). Un angle large permet un « espace de respiration » entre les parcs éoliens et limite l'effet de saturation ou d'encerclement (présence de parcs éoliens dans différents cônes de vue autour d'un point donné). Cet indicateur est complémentaire de celui de l'occupation de l'horizon.

Un angle sans éolienne de 90° (correspondant à la capacité humaine de perception visuelle) est défini comme seuil par la DREAL pour permettre une « respiration visuelle ».

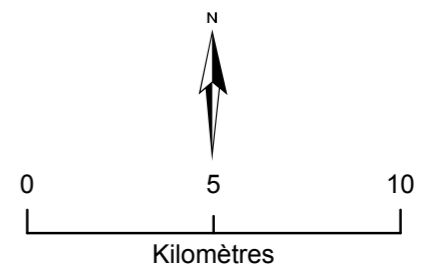
ZIV CUMULÉE AVEC LE PARC DU QUINT



- Zone potentielle d'implantation
- Projet éolien du Bosquel
- Parc éolien du Quint
- ◆ Photomontage et son numéro
- ◆ Photomontage à 360°
- Limite départementale

- Périmètres
- Immédiat
 - Rapproché
 - Eloigné

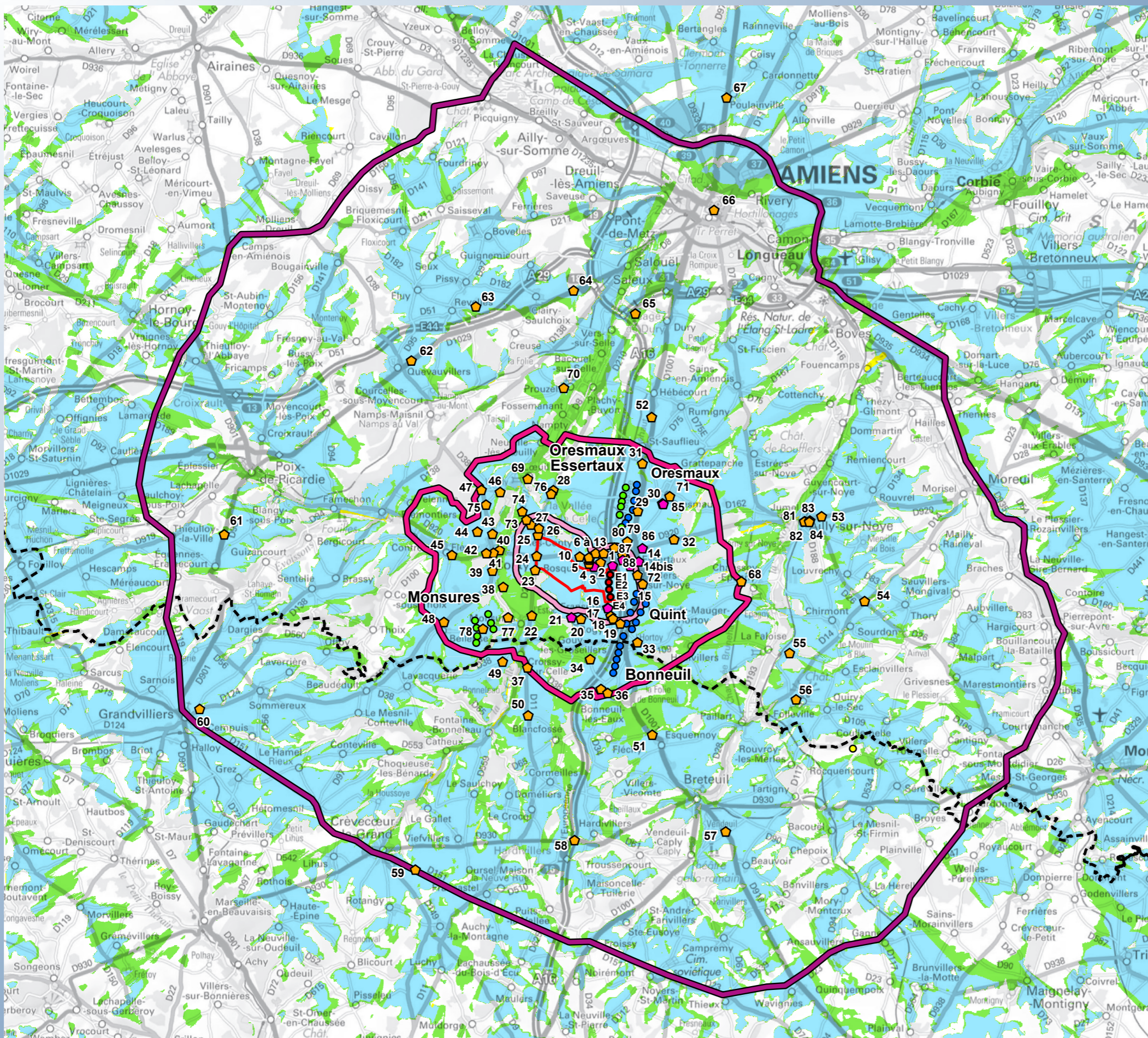
- ZIV à hauteur totale
(prise en compte du relief et des boisements uniquement)
- Projet éolien du Bosquel
 - Projet éolien du Quint
 - Projet éolien du Bosquel et parc du Quint





Sources : ETD, Corine Land Cover, BD-Alt, Scan Départemental ©IGN, 2020.

Carte 65. ZIV cumulée avec le parc du Quint

ZIV CUMULÉE AVEC LES PARCS DU PÉRIMÈTRE RAPPROCHÉ




énergies et territoires
développement



- Zone potentielle d'implantation
- Projet éolien du Bosquel
- ⬠ Photomontage et son numéro
- ⬠ Photomontage à 360°
- Limite départementale

PÉRIMÈTRES


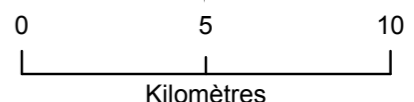
- Immédiat
- Rapproché
- Eloigné

Projets éoliens

- Construit
- Accordé
- En instruction

ZIV à hauteur totale
(prise en compte du relief et des boisements uniquement)

- Uniquement le projet du Bosquel visible
- Un ou plusieurs autres parcs visibles
- Plusieurs parcs visibles dont le projet

Sources : ETD, Corine Land Cover, BD-Alt, Scan Départemental ©IGN, 2020.

Carte 66. ZIV cumulée avec les parcs du périmètre rapproché

Effets cumulés à l'échelle des périmètres éloigné et rapproché : résultats des calculs d'indices

Le tableau ci-dessous présente les résultats obtenus pour les bourgs de plateau dans un périmètre de 10 km. Les calculs sont aussi réalisés pour Conty et Ailly-sur-Noye, bourgs principaux localisés dans les vallées.

L'indice de densité sans le projet est supérieur au seuil de 0,1 défini par la DREAL Hauts de France pour tous les bourgs sauf celui d'Estrées-sru-Noye au nord-est, ce qui correspond à la présence de plusieurs parcs sur les plateaux du périmètre d'étude. Ce contexte se retrouve aussi dans les valeurs de l'angle cumulé des parcs à moins de 10 km et de l'angle de respiration, qui sont cependant fonction de la localisation des bourgs par rapport aux parcs éoliens inventoriés. En effet, les valeurs d'angle cumulé sont variables et n'atteignent pas toutes le seuil de 120°, de même pour l'angle de respiration (seuil atteint lorsque l'angle est inférieur à 90°).

Les calculs informent que **le projet ajoute un angle supérieur à 20° pour trois bourgs uniquement : 29° pour le bourg de Flers-sur-Noye, 25° pour Essertaux et 20° pour Rogy. Pour tous les autres bourgs, l'angle ajouté est inférieur à 7°.** L'angle ajouté par le projet varie donc entre 0 et 29°, en fonction de la localisation de l'observateur par rapport à l'alignement nord/sud des 4 éoliennes du projet et à la répartition des autres parcs.

En effet, depuis de nombreux endroits, le projet sera dans l'angle de vue comprenant déjà les parcs voisins (cas des vues depuis le nord et le sud avec les parcs de Bonneuil, du Quint, d'Oresmaux, d'Essertaux-Oresmaux, depuis le nord-est et le sud-ouest avec les parcs de Monsures, Belleuse, Lavacquerie).

Dans des vues est/ouest, le projet se lira entre les parcs au sud (Quint / Bonneuil...) et au nord (Oresmaux et Essertaux-Oresmaux), ajoutant alors un nouvel angle avec des éoliennes proches tout en étant cependant dans le prolongement du parc du Quint et réparti selon la même logique d'alignement nord/sud des parcs le long de l'autoroute. Il est aussi précisé que dans les perceptions immédiates depuis l'est (Essertaux, Flers-sur-Noye), le projet s'inscrit dans les vues comprenant déjà des parcs éoliens vers l'ouest (parcs de Monsures, Belleuse, Lavacquerie...). Il n'y a pas de bourg proche à l'ouest du projet sur le plateau.

La modification du projet entre la variante 2 et la variante 3 a permis d'améliorer la cohérence entre le projet et les parcs voisins, réduisant ainsi les effets cumulés : le parc a été réorienté (nord-ouest Sud-est pour la variante 2, nord-sud pour la variante 3) et la hauteur des éoliennes diminuée pour être similaire à celles des parcs voisins (136,5 m, contre 125 à 138,5 m pour les parcs voisins).

La localisation du projet dans le paysage éolien du plateau explique la conservation ou la faible variation de l'angle de respiration entre les parcs avec l'ajout du projet.

Concernant l'augmentation de l'indice de densité :

- soit le projet est perçu seul dans son angle de vue. L'augmentation de l'indice de densité reflète alors la géométrie du projet (parc de 4 éoliennes en ligne).

- soit le projet est perçu avec d'autres parcs éoliens dans son angle de vue. L'augmentation de l'indice de densité est alors induite par l'ajout des 4 éoliennes du projet dans l'angle considéré. C'est le cas dans des vues proches et lointaines du projet dans le paysage éolien du plateau.

Bourgs	Indice d'occupation (=A + A' = Cumul des angles des parcs < 10km)			Indice de densité			Angle de respiration			Synthèse
	> seuil de 120°	> seuil de 120°	Différence d'angle	> seuil de 0,1	> seuil de 0,1	Différence d'indice	< seuil de 90°	< seuil de 90°	Différence d'angle	Nombre de seuils dépassés supplémentaires
	SANS le projet	AVEC le projet		SANS le projet	AVEC le projet		SANS le projet	AVEC le projet		
Fransures	Oui	Oui	4	Oui	Oui	0,02	Non	Oui	8	1
Essertaux	Non	Non	25	Oui	Oui	-0,05	Non	Non	0	0
Flers sur Noye	Non	Non	29	Oui	Oui	-0,04	Non	Non	0	0
le Bosquel	Non	Non	0	Oui	Oui	0,05	Oui	Oui	0	0
Tilloy lès Conty	Non	Non	1	Oui	Oui	0,04	Non	Non	0	0
Rogy	Oui	Oui	20	Oui	Oui	0,01	Oui	Oui	0	0
l'Hortoy	Oui	Oui	0	Oui	Oui	0,02	Oui	Oui	0	0
Lawardé Mauger l'Hortoy	Oui	Oui	0	Oui	Oui	0,03	Non	Non	0	0
Bonneuil les Eaux	Non	Non	2	Oui	Oui	0,03	Oui	Oui	0	0
Oresmaux	Non	Non	7	Oui	Oui	0,04	Non	Non	0	0
Conty	Non	Non	6	Oui	Oui	-0,01	Non	Non	0	0
Saint Sauflieu	Non	Non	0	Oui	Oui	0,00	Non	Non	0	0
Belleuse	Oui	Oui	0	Oui	Oui	0,00	Oui	Oui	0	0
Grattepanche	Non	Non	6	Oui	Oui	-0,03	Non	Non	0	0
Esquennoy	Oui	Oui	0	Oui	Oui	0,00	Oui	Oui	0	0
Rumigny	Non	Non	3	Oui	Oui	-0,04	Non	Non	0	0
Estrées sur Noye	Non	Non	6	Non	Non	0,00	Non	Non	0	0
Hébécourt	Non	Non	0	Oui	Oui	0,00	Non	Non	0	0
Cormeilles	Oui	Oui	3	Oui	Oui	0,00	Oui	Oui	7	0
Ailly sur Noye	Non	Non	7	Oui	Oui	-0,01	Non	Non	0	0
Folleville	Non	Non	0	Oui	Oui	0,00	Non	Non	0	0

Tableau 18. synthèse des calculs d'indices avec les parcs existants et accordés dans un périmètre de 10 km (méthode DREAL Hauts de France)

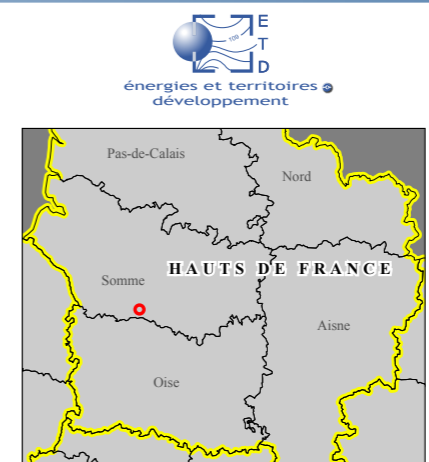
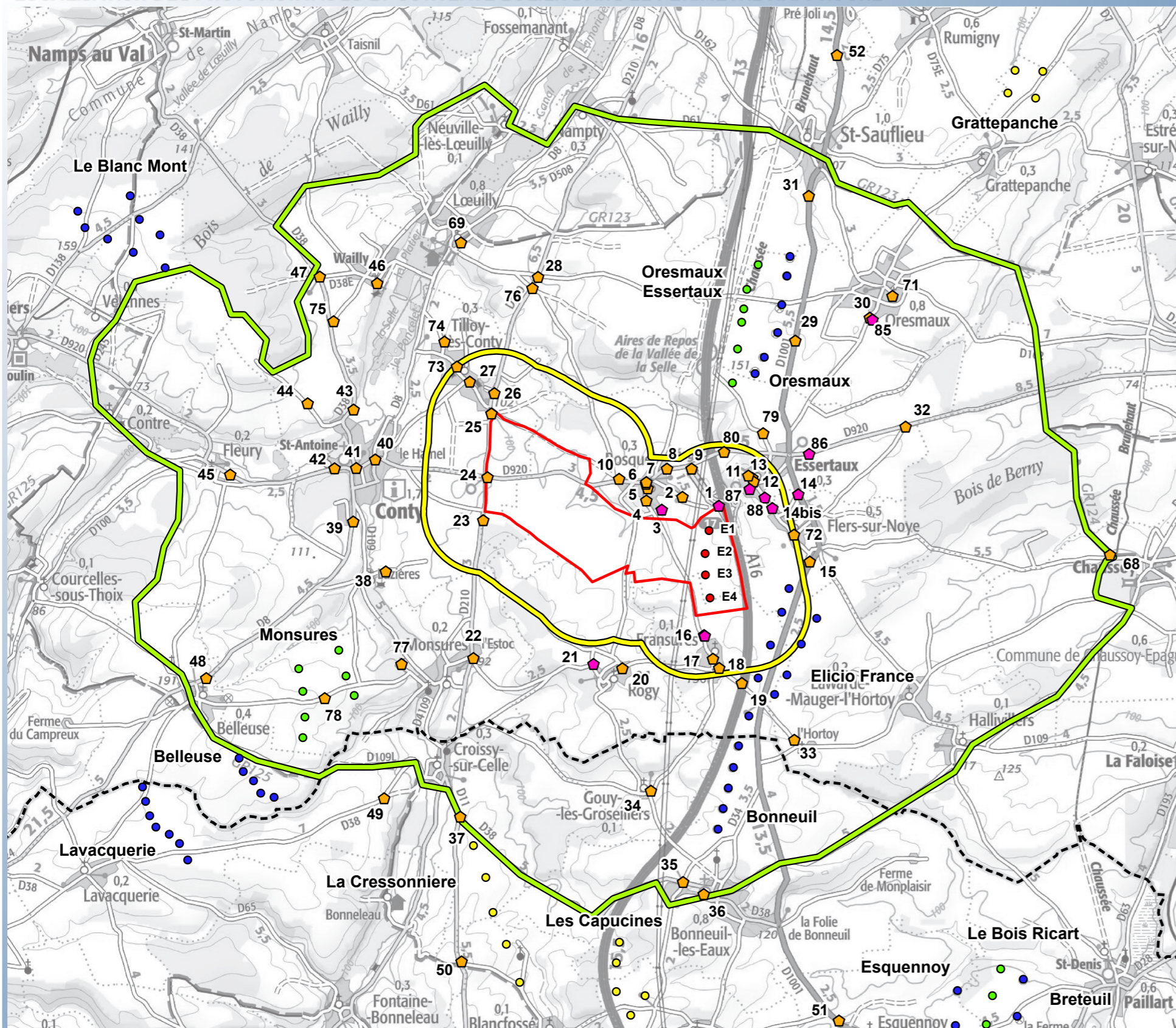
Bourgs	Indice d'occupation (=A + A' = Cumul des angles des parcs < 10km)			Indice de densité			Angle de respiration			Synthèse
	> seuil de 120°	> seuil de 120°	Différence d'angle	> seuil de 0,1	> seuil de 0,1	Différence d'indice	< seuil de 90°	< seuil de 90°	Différence d'angle	Nombre de seuils dépassés supplémentaires
	SANS le projet	AVEC le projet		SANS le projet	AVEC le projet		SANS le projet	AVEC le projet		
Fransures	Oui	Oui	4	Oui	Oui	0,02	Non	Oui	8	1
Essertaux	Non	Non	12	Oui	Oui	0,01	Non	Non	0	0
Flers sur Noye	Non	Oui	29	Oui	Oui	-0,02	Oui	Oui	18	1
le Bosquel	Non	Non	0	Oui	Oui	0,04	Oui	Oui	0	0
Tilloy lès Conty	Non	Non	1	Oui	Oui	0,04	Non	Non	0	0
Rogy	Oui	Oui	20	Oui	Oui	0,00	Oui	Oui	0	0
l'Hortoy	Oui	Oui	0	Oui	Oui	0,02	Oui	Oui	0	0
Lawarde Mauger l'Hortoy	Oui	Oui	0	Oui	Oui	0,03	Oui	Oui	0	0
Bonneuil les Eaux	Oui	Oui	2	Oui	Oui	0,02	Oui	Oui	0	0
Oresmaux	Non	Non	7	Oui	Oui	0,03	Non	Non	0	0
Conty	Non	Non	6	Oui	Oui	-0,01	Non	Non	0	0
Saint Sauflieu	Non	Non	0	Oui	Oui	0,00	Non	Non	0	0
Belleuse	Oui	Oui	0	Oui	Oui	0,00	Oui	Oui	0	0
Grattepanche	Non	Non	6	Oui	Oui	-0,02	Non	Non	0	0
Esquennoy	Oui	Oui	0	Oui	Oui	0,00	Oui	Oui	0	0
Rumigny	Non	Non	3	Oui	Oui	-0,02	Non	Non	0	0
Estrées sur Noye	Non	Non	6	Non	Non	0,00	Non	Non	0	0
Hébécourt	Non	Non	0	Oui	Oui	0,00	Non	Non	0	0
Cormeilles	Oui	Oui	3	Oui	Oui	0,00	Oui	Oui	0	0
Ailly sur Noye	Non	Non	7	Oui	Oui	-0,01	Oui	Oui	0	0
Folleville	Non	Non	0	Oui	Oui	0,00	Non	Non	0	0

Tableau 19. synthèse des calculs d'indices **avec les parcs existants, accordés et en instruction dans un périmètre de 10 km** (méthode DREAL Hauts de France)

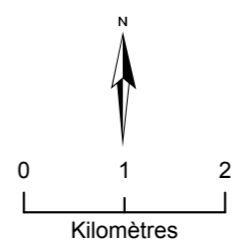
La carte localise l'inventaire éolien, les photomontages réalisés et le projet dans le périmètre rapproché.

Des planches d'analyse sont réalisées pour les bourgs les plus proches du projet (dans le périmètre immédiat) : **Le Bosquel, Tilloy-lès-Conty, Essertaux, Flers-sur-Noye, Fransures, Rogy et Oresmaux.**

LOCALISATION DES PHOTOMONTAGES ET CONTEXTE ÉOLIEN DANS LE PÉRIMÈTRE RAPPROCHÉ



- Zone potentielle d'implantation
- Eoliennes du projet
- ◆ Photomontage et son numéro
- ◆ Photomontage à 360°
- Périmètres d'étude
 - périmètre immédiat
 - périmètre rapproché
- Limite départementale
- Contexte éolien
 - Parcs construits
 - Parcs accordés
 - Parcs en instruction



Sources : ETD, DREAL, Scan100 ©IGN, 2020.

Carte 67. Localisation des photomontages et contexte éolien dans le périmètre rapproché